

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projets de décrets, accordant la garantie de l'Etat de Vaud à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais pour l'emprunt bancaire de CHF 220,125 millions contracté pour financer la construction du site de soins aigus de Rennaz et la transformation en Centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey, et accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 1,2 million pour financer les études relatives aux aménagements routiers et aux transports publics en relation avec l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais.

La commission a siégé à deux reprises, le 12 mars 2012 de 9h00 à 12h00 à Lausanne, salle Guisan, Bâtiment administratif de la Pontaise, ainsi que le 29 mars, de 10h00 à 12h00 à Lausanne, CHUV, bâtiment du Cham de l'Air.

Elle était composée de Mmes Claudine Dind, Christiane Jaquet-Berger, Alette Rey-Marion, Catherine Roulet, Claudine Wyssa, MM. Maximilien Bernhard, Albert Chapalay, Grégory Devaud, Pierre Grandjean, Philippe Jobin, Philippe Martinet (excusé le 12 mars), Nicolas Mattenberger, Alain Monod, Stéphane Montangero, Pierre-Yves Rapaz, Michel Renaud et Michel Mouquin, confirmé dans ses fonctions de président-rapporteur, excusé M. Philippe Martinet,

La commission a siégé en présence de MM. Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Jean-Christophe Masson, chef du Service de la santé publique (SSP), Thierry Monod, responsable division Hôpitaux (SSP), Marc Diserens, président du Conseil d'Etablissement de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais et Karl Halter, directeur de projet.

Nous remercions Mme Stéphanie Bédard pour la rédaction des notes de séance.

1. Discussion générale

D'entrée de cause, la discussion générale s'est portée sur certaines interventions externes de la CITraP (communauté d'intérêts pour les transports publics) Vaud, de l'ATE (Association transports et environnement) et de CLE (Conseil lémanique pour l'environnement), soulignant les problèmes de mobilité liés au projet de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (ci-après HRC).

La commission a discuté de l'opportunité de recevoir des représentants des associations concernées afin qu'ils puissent faire valoir leurs arguments et développer les divers problèmes soulevés y compris les projets de transports spécifiques au futur hôpital. La commission a estimé qu'il ne lui appartenait pas de se substituer à l'exécutif pour discuter de problèmes très techniques mais qu'il

était important que l'avis des associations concernées soit pris en compte, le présent EMPD paraissant relativement peu motivé sur les problèmes de mobilité.

En conséquence la commission a confié au Chef du département le soin de recevoir les représentants des associations soucieuses de faire valoir leur avis sur les questions de mobilité. Le Chef du département en a fait rapport à la commission lors de sa seconde séance. Nous y reviendrons.

Le président de la commission a fait part de ses contacts avec le président de la commission du Grand Conseil valaisan chargée de rapporter sur le même objet et qu'après échange de vues il est apparu peu opportun que les séances de commission soient communes en raison du nombre de participants et des spécificités propres à chacun des cantons, tant pour le mode de travail que pour le contenu des décrets qui ne sont pas rigoureusement identiques. Le projet sur le plan vaudois comprend un décret spécifique aux problèmes de mobilité. Il fut cependant convenu que le président de la commission et son homologue valaisan échangeraient leurs points de vues et se tiendraient informés des travaux respectifs de leurs commissions afin d'assurer une coordination optimale.

La commission a immédiatement admis le principe qu'il était temps que le projet HRC débouche sur une phase de réalisation et qu'il n'était plus d'actualité de discuter de l'emplacement choisi, celui-ci ayant déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Parlement et acquis à ce jour une large majorité.

Les contacts avec les diverses autorités locales et sanitaires (hôpitaux et fondations) sont biens avancés ce qui justifie que la commission ne remet pas en cause la question du site.

Le chef du DSAS a rappelé que l'EMPD porte sur une garantie de crédit et non sur un financement direct. Cette garantie devra permettre à l'établissement de contracter les emprunts pour financer la construction. L'hôpital sera ensuite financé selon les tarifs hospitaliers découlant des nouvelles prescriptions LAMaL.

Le chef du DSAS a souligné le caractère pionnier du projet dans sa dimension intercantonale. Il a également évoqué les inquiétudes de certains milieux valaisans relatives à la concurrence exercée par rapport aux hôpitaux de Sion et Sierre. Ainsi, un solide soutien vaudois au projet entraînerait à n'en pas douter une dynamique favorable parmi les députés valaisans qui devront prendre les décisions dans les mêmes délais que le Grand Conseil vaudois.

Le projet présenté apporte des solutions innovantes, notamment le concept des chambres à un lit pouvant accueillir un second lit en cas de nécessité. Le concept de mobilité sera développé et confirme qu'à ce sujet les solutions définitives ne sont pas encore arrêtées. La question du site étant désormais acquise, il n'existe aujourd'hui pas de foyer d'opposition déclaré. Toutefois, il faut s'attendre à des résistances inévitables dans un projet de cette ampleur.

L'Etat a considéré l'HRC comme une dépense nouvelle et non liée, qui autorise le référendum facultatif et permet le débat public. Pour le canton du Valais, le référendum facultatif est de toute manière obligatoire.

2. Eléments particuliers

Les commissaires ont eu un large échange de vue avec le Chef du DSAS et ses collaborateurs concernant les caractéristiques spécifiques du projet, notamment son calibrage et la répartition des lits A et B, intégrant l'aménagement de deux centres de traitement et de réadaptation (CTR), l'un de 75 lits à Monthey, l'autre de 75 lits sur le site du Samaritain à Vevey. En conclusion, ils estiment que la réduction du nombre global de lits A – décision autant politique que techniquement étayée –

peut être compensée par le développement des lits B et C liées notamment à la réaffectation de certains sites actuels et au concept architectural à travers la création d'un module supplémentaire au besoin.

Le président du Conseil d'Etablissement a donné d'importantes précisions concernant la gestion d'un hôpital moderne et les nouveaux traitements avec, comme but, une diminution de la durée moyenne de séjour qui devrait, pour le HRC baisser à 5,5 voire 5 jours, alors qu'actuellement la durée moyenne de séjour est de 6,4 pour l'Hôpital Riviera et de 6 pour l'Hôpital du Chablais.

Les membres de la commission ont également été renseignés sur la gestion des soins intensifs et des soins en oncologie qui ont fait l'objet d'une réduction du nombre de lits grâce aux synergies développées. Le vieillissement de la population n'induit pas une hausse de prise en charge des soins intensifs. Les vrais défis pour la population vieillissante se présentent en termes de polyopathologies ou de maladies chroniques et de prise en charge qualitativement bonne et supportable du point de vue économique.

Le Chef du département a souligné que l'HRC sera un catalyseur en termes de transports publics. Toutefois l'hôpital à lui seul ne pourra pas résoudre l'ensemble de la problématique de la mobilité dans la région. Le taux de patients utilisant les transports publics ou privés projeté est le même qu'actuellement pour les autres hôpitaux vaudois. Le parking, qui répond aux normes en vigueur, contribuera de par sa dimension modeste et sa non-gratuité (contrairement aux hôpitaux de la Riviera et du Chablais presque gratuits voire complètement gratuits), à inciter à se déplacer en transports publics. La gestion du parking fera l'objet d'études détaillées incluant une éventuelle extension du HRC, raison pour laquelle une solution souple devra être mise en place.

Les problèmes de mobilité tels évoqués ci-dessus seront étudiés et des contacts avec des associations, notamment l'ATE, seront initiés dans un cadre toutefois purement documentaire et informatif.

Le plan d'affectation cantonal est actuellement à l'étude. Il sera en principe validé avant l'été.

S'agissant de la question des logements, de locaux de formation, cabinets médicaux et d'une garderie, des projets sont conduits par un "groupement d'intérêts" constitué par la Fondation de Nant, la Fondation de l'Hôpital Riviera et l'Hôpital du Chablais. L'association d'aide et de soins à domicile de la région ainsi que le réseau de soins sont intéressés par ces projets et souhaitent y mettre leurs locaux de direction. Ces projets - privés - sont prévus sur une parcelle au sud de l'HRC. L'ensemble de ces projets représente un investissement de quelque 35 millions de francs.

En ce qui concerne le site existant, une discussion doit avoir lieu avec la Commune d'Aigle et l'Hôpital du Chablais. Juridiquement le Conseil d'Etat n'est pas partie prenante mais il veillera à ce que les discussions aillent dans le sens voulu, à savoir une solution convenue avec la Commune d'Aigle. La commission estime important qu'une solution favorable aux collectivités locales soit mise en place afin de s'assurer un large soutien de l'ensemble des collectivités liées à la construction du HRC. Les relations avec la Commune de Montreux devront être imprégnées du même esprit.

Le Chef du DSAS a renseigné la commission sur l'audition avec les représentants de la CITraP Vaud, de l'ATE et de CLE (Conseil lémanique pour l'environnement). Les conclusions de cette réunion ont été soumises à la commission, soit :

- étudier un programme de mobilité plus ambitieux ;
- mener les études avec l'ensemble des acteurs concernés (groupe de travail lié aux projets d'agglomérations, représentants des associations de transports publics, etc.)

Cette approche est partagée par la commission de même que l'augmentation du coût des études qu'elle peut entraîner. La commission propose, après étude du dossier, d'augmenter de fr. 500'000.-

le crédit d'études selon estimation du chef du service de la mobilité. Il est toutefois précisé que la demie de ce crédit ne sera pas sollicitée si l'entreprise des CFF n'entre pas en matière sur le principe d'une halte à proximité du HRC.

La commission a pris connaissance de l'état des travaux de la commission du Grand Conseil valaisan, laquelle a préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention. C'est un élément positif relevé par les membres de la commission.

Un commissaire a fait allusion à certaines informations provenant du *Courrier du médecin vaudois*, publié par la Société vaudoise de médecine, et qui comprend plusieurs critiques, en particulier :

- les médecins ne sont pas associés au projet ;
- les fondations sont peu présentes, leur participation financière n'est pas claire.

La commission a étudié ces éléments avec intérêt mais a considéré, suite aux explications fournies par le Chef du département, qu'aucun élément nouveau ou de nature à remettre le projet en cause ne ressortait de ce document et qu'il fallait considérer ces critiques comme faisant partie des réactions normales que l'on peut attendre face à un projet de l'importance du HRC. La commission estime ainsi qu'il n'est pas judicieux de prendre en compte ce genre de réactions, étant entendu que tant le Chef du département que les auteurs du projet seront attentifs à l'étude de ces critiques pour désamorcer au maximum les risques d'opposition.

La problématique liée à la garantie de l'emploi ainsi que l'éventuel transfert du personnel d'un établissement existant vers le HRC sont pris en compte par tous les acteurs de l'opération étant admis le principe de base qu'aucun licenciement ne découlera de la nouvelle structure mise en place. A cette fin, un commissaire a suggéré de profiter de la pénurie sévissant dans les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) pour gérer le redimensionnement des hôpitaux de la Riviera et du Chablais de manière plus étendue.

Tous les acteurs, y compris les fondations, ont été associés au projet dès le départ, de même qu'à la question du rapprochement des hôpitaux. L'objectif d'une convention collective de travail unique regroupant médecins et personnel dès 2014 est un élément crucial, qui peut susciter des réticences. Mais le véritable enjeu de l'HRC reste le projet médical.

La commission a été abondamment renseignée sur tous les aspects techniques du nouveau projet, en particulier en ce qui concerne la technique du bâtiment et le développement du label Minergie.

Certains problèmes relatifs à la pharmacie et la cuisine ont été évoqués mais seront réglés dans la gestion ordinaire de l'évolution du projet

La liaison du HRC avec les hôpitaux psychiatriques et les autres structures d'accueil ont également été évoquées. Le DSAS compte travailler à deux niveaux : encourager les synergies régionales avant Nant tout en développant un pilotage médical via le DP-CHUV.

3. Propositions d'amendements.

La commission propose d'amender le décret d'étude pour les aménagements routiers et transports publics en proposant l'amendement suivant (en gras dans le texte) :

Art. 1 Un crédit d'études de **1,7** million est accordé au Conseil d'Etat **pour l'étude** :

- des aménagements routiers et des installations de traction électriques liés au prolongement de la ligne de trolleybus Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV) à Rennaz ;

- **de mesures complémentaires d'aménagements routiers destinés à assurer, notamment par des tronçons en site propre, la stabilité des horaires des lignes de transport public entre Montreux et Aigle et le Chablais valaisan ;**
- **d'une desserte possible de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais par la création d'une nouvelle halte à Rennaz sur la ligne CFF avec une liaison par transport public hectométrique.**

Il est précisé que la hausse de 500'000 francs sera répartie équitablement entre les mesures complémentaires d'aménagements routiers et la halte CFF à Rennaz et que les études concernant la ligne CFF se feront en collaboration avec les CFF.

La commission souhaite par ailleurs que la Commission interparlementaire de contrôle VD-VS instituée par la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, suive de près le développement de ces études.

4. Recommandations de la commission

La commission recommande à l'unanimité au Grand Conseil l'entrée en matière et l'adoption des projets de décrets suivants :

- 1) projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais pour l'emprunt bancaire de CHF 220,125 millions contracté pour financer la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais sur le site de Rennaz, et la transformation en Centres de traitement et de réadaptation, antennes médico-chirurgicales et centres de dialyse des bâtiments hospitaliers de Monthey et du Samaritain à Vevey ;
- 2) projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF1,2 million de francs pour financer les études relatives aux aménagements routiers et aux transports publics en relation avec l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, tel qu'amendé par la commission à l'art. 1.

Morrens, le 25 avril 2012

Le rapporteur:
(signé) *Michel Mouquin*